

COMMENT SOUSCRIRE ? (articles 2, 3 et 4 des conventions spéciales Loyers Impayés)

A - Obtenir les justificatifs sur la solvabilité des titulaires du bail (et de la caution solidaire éventuellement) selon leur qualité :

Cas n° 1 : titulaire d'un Contrat de travail à Durée Indéterminée (**C.D.I.**), hors période d'essai.

Cas n° 2 : titulaire d'un Contrat de travail à Durée Déterminée (**C.D.D.**), **C.D.I.** en période d'essai ou Contrat Nouvelles Embauches (**C.N.E.**).

Cas n° 3 : étudiant.

Cas n° 4 : Travailleur Non Salarié (**T.N.S**) ou rémunéré à la commission.

Cas n° 5 : retraité.

Cas n° 6 : en place depuis plus de 12 mois, **sans** incident de paiement.

Qualité du locataire →	Cas n° 1	Cas n° 2	Cas n° 3	Cas n° 4	Cas n° 5	Cas n° 6
3 derniers bulletins de salaires (réglés en France)						
Deux derniers avis d'imposition sur le revenu						
Allocations diverses						
Pensions						
Dernier décompte de la (des) caisse(s) de retraite						
Fiche de renseignements						
Relevé Identité Bancaire, Postal						
Copie d'une pièce d'identité						
Carte d'étudiant						
Attestation d'assurance Multirisque Habitation						
Caution solidaire						

Obligatoire
 Facultatif
 Sans Objet

B - Définir la solvabilité, selon le montant des revenus justifiés, afin de la comparer au loyer (charges et taxes comprises) à garantir.

Le revenu à considérer est égal au cumul des ressources nettes annuelles au sens du Code Général des Impôts plus les allocations diverses et pensions reçues, imposables ou non.

	Le revenu du (des) locataire(s) représente _____ fois le loyer		
	3 fois	entre 2 et 3 fois	moins de 2 fois
Cas n° 1, 4 et 5	acquise	acquise avec caution solidaire*	impossible
Cas n° 2	acquise avec caution solidaire*		impossible
Cas n° 3	acquise avec caution solidaire*		
Cas n° 6	acquise		

* **Le revenu de la personne qui se porte caution solidaire doit représenter au moins 3 fois le montant du loyer.**

* La personne qui se porte caution solidaire doit remplir la même fiche de renseignements que le locataire, répondre aux mêmes critères de solvabilité et présenter les mêmes justificatifs que le locataire.

* Sa résidence fiscale doit être située en France.

* Un engagement de cautionnement doit être régularisé par la personne qui se porte caution solidaire (voir formulaire n°9).

* Attention : les revenus de la caution et du locataire ne se cumulent pas pour le calcul de la solvabilité.

C - Mise en garantie : le formulaire étant complété et signé du Souscripteur, il convient d'enregistrer la garantie sur internet pour obtenir le n° de contrat, de nous adresser le présent formulaire de souscription accompagné de la prime au comptant, de l'autorisation de prélèvement et du Relevé d'Identité Bancaire (si fractionnement).

Le contrat ne pourra être émis qu'à réception du formulaire conforme et du règlement du comptant.